



Base revendicative du Syndicat CGT CR AuRA

La base revendicative qui suit est le résultat des discussions et débats menés lors du congrès fondateur du Syndicat CGT du Conseil Régional AuRA.

Nous nous fixons pour but d'obtenir :

- Les moyens nécessaires au fonctionnement et au développement du Service Public ;
- L'alignement par le haut de tous les acquis sociaux et salariaux par la négociation et la lutte par l'obtention de protocoles communs à tous les personnels de la collectivité qui naîtra de l'union.

Base revendicative :

Rémunération :

- L'alignement au plus haut des régimes indemnitaires et l'ouverture de discussions permettant la négociation de leur augmentation notamment pour absorber les pertes de pouvoir d'achat dues au gel du point d'indice et plus globalement des pertes de pouvoir d'achat ;
- L'attribution et la pérennisation d'une prime de fin d'année à tous les personnels de la future collectivité régionale à hauteur de 2000 € ;
- L'abandon des parts modulables pour les catégories A et B et à minima leur intégration dans la base fixe du régime indemnitaire ;

Action sociale :

- La mise en place pour tous les personnels d'une action sociale ambitieuse et solidaire ;
 - Mutuelle et prévoyance :
 - Négociation d'une convention de participation pour un contrat de prévoyance ;
 - Augmentation des aides attribuées sur la base la plus avantageuse ;
 - Le maintien d'une aide dégressive en fonction d'un revenu familial sur la base de la ligne 14 ;
 - Œuvres sociales et culturelles :
 - Création d'une association commune à l'ensemble des personnels ;
 - Subventionnement sur la base de 3,5 % de la masse salariale ;
 - Maintien et développement d'un réseau d'assistants sociaux indépendant et de proximité ;
 - La suppression des collèges pour les scrutins électoraux élisant les administrateurs ;
- La création d'une Commission Paritaire (Organisation Syndicale sur la base de leur représentativité et élus Régionaux) permettant de traiter les situations sociales urgentes en relation avec les travailleurs sociaux ;

Emploi, Précarité et Condition de travail :

- Le renforcement des emplois actuels par la création d'emplois statutaires ;
- La réduction drastique de la précarité par la mise en place de plan de déprécarisation ;
- Le respect de tous les personnels lors de la future réorganisation ;
- Attribution du Régime indemnitaire aux agents contractuels ;
- Respect des caractéristiques propre aux personnels relevant de la reconnaissance de travailleur handicapé dans le cadre de reclassement ;
- Développement d'un réseau de médecine de prévention indépendant et de proximité ;

Carrière :

- Mobilité :
 - Création d'une procédure de mobilité respectueuse des personnels tenant compte de leur parcours ancienneté dans la fonction publique et de leur parcours ;
 - Nous refusons tous système pouvant favoriser le clientélisme et les passe-droit ;
- Négociation de critères :
 - Ne laissant pas la place au clientélisme et respectant les critères statutaires dans toutes les catégories ;
 - Permettant l'avancement sans effet de seuil des personnels au sein de leur catégorie ;

Temps de travail :

- Nous demandons la négociation d'un nouveau protocole temps de travail sur la base du plus avantageux applicable à l'ensemble des personnels.

Nous considérons ces différents points comme des préalables à la création de la collectivité unique, pleine et entière formée par l'union de l'Auvergne et de Rhône-Alpes et à la fondation d'une culture commune.

Cette base revendicative ayant été approuvée à l'unanimité, la Commission Exécutive, le Bureau et le Secrétariat du Syndicat CGT CR AuRA développeront les différents points qui le nécessitent ou le nécessiteront et n'auront de cesse de les porter auprès des autorités territoriales.